

## Tableau des délibérations 2021

Numéro	Date	Thèmes
N°21/01	RB 09/02/2021	Retour des biens mis à disposition BGV SITOMAP
N°21/02	RB 09/02/2021	Redéfinition limites propriété BGV SITOMAP
N°21/03	RB 09/02/2021	Transformation du poste apprenti en communication
N°21/04	RB 09/02/2021	Aide à la commune de PLV suppression 2 marches arrière
N°21/05	RB 09/02/2021	Aide à la commune du Mérévillois résolution de point noir
N°21/06	RB 09/02/2021	Aide à la commune d'Estouy travaux voirie
N°21/07	RB 09/02/2021	Autorisation de signer de nouvelles conventions OCAD3E
N°21/08	AG 23/02/2021	Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget
N°21/09	AG 23/02/2021	Rapport d'Orientation budgétaire
N°21/10	RB 16/03/2021	Avenant n°7 PAPREC prix du Bois
N°21/11	AG 23/03/2021	Compte de gestion du receveur
N°21/12	AG 23/03/2021	Compte administratif 2020
N°21/13	AG 23/03/2021	Affectation du résultat
N°21/14	AG 23/03/2021	Budget Primitif 2021
N°21/15	AG 23/03/2021	Contributions / produit attendu des collectivités adhérentes
N°21/16	RB 20/04/2021	ORDIF
N°21/17	RB 20/04/2021	Aide à la commune de Vrigny suppression d'une marche arrière
N°21/18	RB 20/04/2021	Aide à la commune du Mérévillois suppression d'une marche arrière
N°21/19	RB 20/04/2021	Renouvellement marché de collecte lot1
N°21/20	RB 20/04/2021	Renouvellement marché de collecte lot2
N°21/21	RB 20/04/2021	Renouvellement marché de collecte lot3
N°21/22	AG 08/06/2021	Aide à la commune de Lorcy aménagement aire retournement
N°21/23	AG 08/06/2021	Non valeurs créances éteintes
N°21/24	AG 08/06/2021	Non valeurs créances admises en non valeur
N°21/25	AG 08/06/2021	Décision modificative Produit attendu / contributions des collectivités adhérentes CCPN
N°21/26	AG 08/06/2021	Décision modificative Produit attendu / contributions des collectivités adhérentes CCGVL
N°21/27	AG 08/06/2021	Achat véhicule électrique
N°21/28	AG 08/06/2021	Rapport annuel 2020
N°21/29	RB 05/07/2021	Accès Professionnels en déchèterie
N°21/30	RB 05/07/2021	Avenant marché collecte décomposition bordereau des prix
N°21/31	RB 05/07/2021	Consultations pour assistance à maîtrise d'ouvrage
N°21/32	RB 05/07/2021	Marché de fournitures des bacs déchets ménagers
N°21/33	RB 05/07/2021	Contrat de partenariat PRINTERREA
N°21/34	RB 05/07/2021	Aide à la CAESE familles Zéro Déchet sur le Mérévillois
N°21/35	RB 05/07/2021	Temps de travail
N°21/36	RB 05/07/2021	Heures supplémentaires



Le 9 février 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Pierre Laroche), Anthony Brosse Christophe, Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Laroche. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers. Monsieur Jean-Pierre Dubois sorti de la séance lors du vote de la délibération ci-dessous.

Date de la convocation : 2 février 2021

### **Opérations de retour des biens mis à disposition entre BGV et SITOMAP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L5721-6-1, L1321-1, L1321-2, L1321-3 et L1322-3,

Vu la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précisant le principe de droit commun de mise à disposition des biens pour permettre à un EPCI ou Syndicat Mixte d'exercer les compétences qui lui ont été transférées,

Vu la délibération du SITOMAP N° 03/30 du 13 juin 2003 portant création d'un Syndicat Mixte de Traitement des déchets ménagers et adhésion du SITOMAP. Celui-ci décide dans son article 3 de lui transférer la compétence traitement des déchets, avec toutes conséquences de droit, sous réserve de l'exercice de leurs compétences par le Préfet et les structures membres,

Vu l'arrêté Préfectoral du 01/08/2003 portant création du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais Valorisation (BGV),

Vu l'article 12 des statuts de Beauce Gâtinais Valorisation,

Vu la délibération de BGV N°2003/18 du 9 décembre 2003 portant sur l'approbation de l'état de transfert des biens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004,

Vu la délibération de BGV N°2003/22 du 9 décembre 2003 portant sur l'autorisation de recourir à une convention entre BGV et SITOMAP concernant les terrains. Le SITOMAP en reste propriétaire et la convention portera sur l'utilisation des terrains, des voiries et des impôts fonciers de la propriété. Elle fixera la répartition des coûts à la charge de chaque syndicat. La délibération approuve la répartition des charges de 20% au titre du SITOMAP et de 80% au titre de BGV pour les travaux sur les terrains et les voiries et les impôts fonciers,

Vu la délibération de BGV N°2004/14 du 12 janvier 2004 portant complément de l'état de transfert des biens à la délibération N°2003/18,

Vu la délibération de BGV N°2005/47 du 12 juillet 2005 portant complément n°2 de l'état de transfert des biens à la délibération N°2003/18,

Vu la délibération de BGV N°2005/48 du 12 juillet 2005 portant rétrocession de certains biens,

Vu la délibération de BGV N°2009/50 du 16 décembre 2009 qui résilie la délibération N°2003/22 et la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au profit d'une nouvelle convention

concernant la mise à disposition de terrain appartenant au SITOMAP au profit de BGV,

Vu la délibération du SITOMAP N°03/54 du 16 décembre 2003 portant sur l'autorisation de recourir à une convention entre SITOMAP et BGV concernant les terrains. Elle approuve la répartition des charges précédemment cités à compter du 01/01/2004,

Vu la délibération du SITOMAP N°09/35 du 28 septembre 2009 portant sur l'autorisation de recourir à une convention de mise à disposition de terrains appartenant au SITOMAP au profit de BGV. Cette délibération entraîne la résiliation de la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2004 dès que la nouvelle convention sera mise en application,

Vu la convention de mise à disposition de terrain sur le centre de valorisation des déchets du Pithiverais SITOMAP / BGV du 16 décembre 2009,

Vu la délibération N°2018-11 du 26 avril 2018 approuvant la convention de coopération de groupement d'autorités concédantes autorisant le Président à la signer et à assurer son exécution,

Vu la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de concession en matière de tri et traitement des déchets du 17/09/2018,

Vu la délibération de BGV N°2020-27 du 17 décembre 2020 portant sur les opérations de retour des biens mis à disposition entre SITOMAP et BGV,

Considérant que le Centre de Tri, mis à disposition par le SITOMAP à BGV pour exercer la compétence transférée de traitement des déchets ménagers recyclables cesse d'être affecté à l'exercice de ladite compétence au 31 décembre 2021, il convient qu'il retourne dans le patrimoine du SITOMAP,

Considérant que le SITOMAP recouvre alors l'ensemble de ses droits et obligations sur le Centre de Tri restitué et réintégré dans son patrimoine pour sa valeur nette comptable, augmentées des adjonctions effectuées par BGV, amortissements et le cas échéant, (inclus 2 emprunts dont les soldes (capital et intérêts) s'élèveront à 300 755.04€ au 01/01/2022),

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter la proposition ci-dessus.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- De procéder aux opérations de retour des biens au SITOMAP,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se référant à l'exécution du présent objet,
- De préciser que cette délibération, pour être exécutive, fait l'objet d'une délibération concordante de BGV prenant acte de la désaffectation des biens,
- D'engager les dépenses liées à l'exécution du présent objet.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2021

Enregistré sous le N°21/01

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony BRASSE





Le 9 février 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Pierre Laroche), Anthony Brosse Christophe, Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Laroche. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 2 février 2021

### **Redéfinition des limites de propriété entre BGV et SITOMAP**

Monsieur le Président rappelle que pour exercer le traitement des déchets ménagers non recyclables, BGV a construit son centre de valorisation énergétique (CVE), ses locaux administratifs et les abords sur une partie du foncier appartenant au SITOMAP.

Vu la délibération N° 2020-27 du 17 décembre 2020 concernant l'opération de retour des biens mis à disposition entre le SITOMAP et BGV,

Vu la délibération N° 2020-28 du 17 décembre 2020 concernant la redéfinition des limites de propriété entre BGV et le SITOMAP,

Il est proposé :

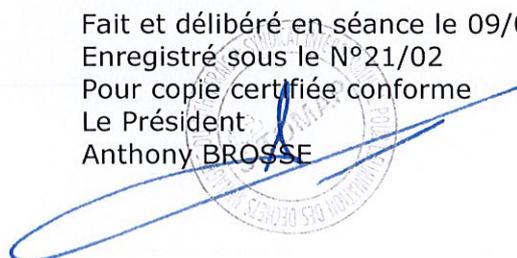
- Que le SITOMAP cède à BGV, pour 1€ symbolique une surface foncière estimée à 1ha93a71ca représentée sur le plan joint. Un géomètre établira le nouveau plan parcellaire et un acte notarié sera établi,
- Que le SITOMAP mette à disposition de BGV un local de 24m<sup>2</sup>, pour y stocker des archives,
- Que BGV autorise le SITOMAP, ses exploitants et prestataires, l'accès aux installations du SITOMAP,
- Que BGV autorise le SITOMAP au rejet des eaux pluviales, après passage dans un débourbeur/ déshuileur, dans son bassin d'eaux pluviales,
- Que BGV autorise le SITOMAP à l'utilisation de son réseau pour évacuer ses eaux usées vers le réseau communal.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer,

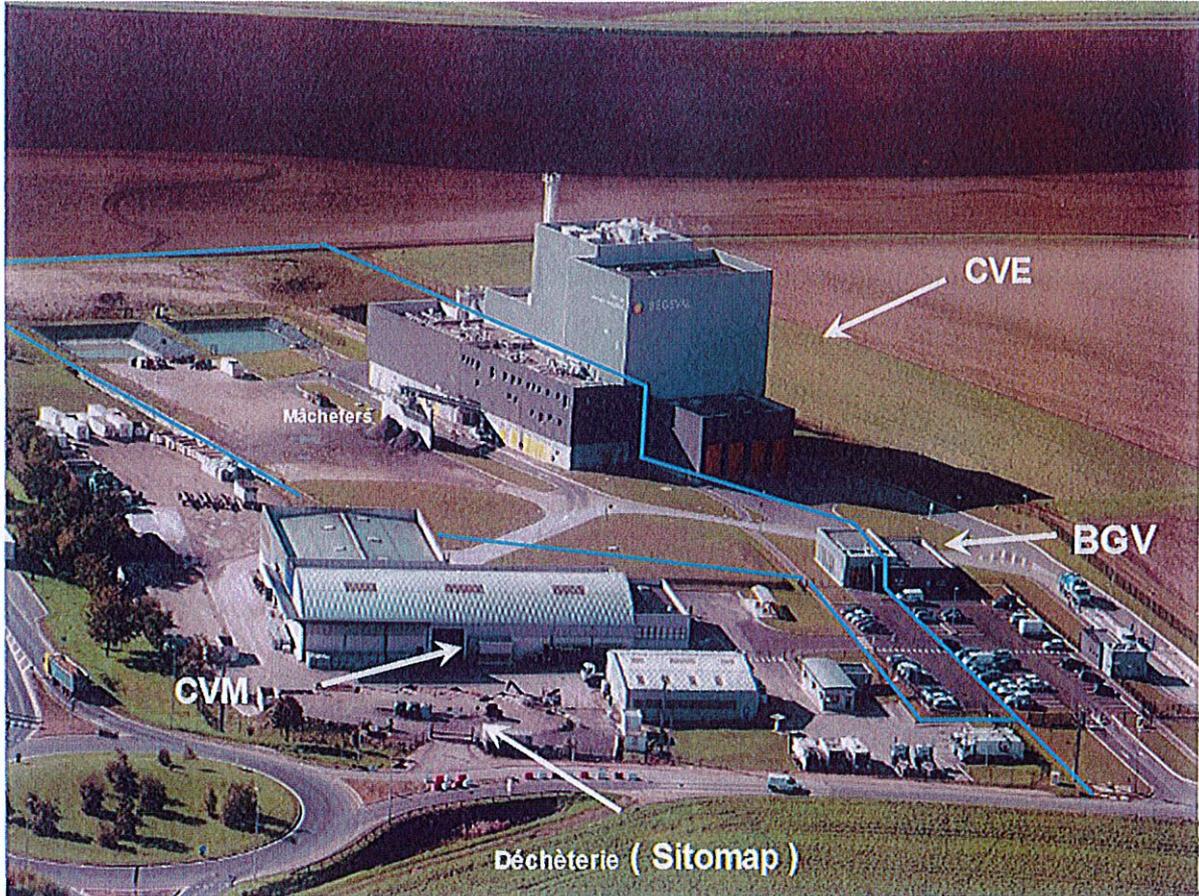
**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- D'accepter l'ensemble des dispositions proposés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président d'engager les démarches nécessaires auprès d'un géomètre et d'un notaire en lien avec BGV,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention entre SITOMAP et BGV, et tout autre document relatif à l'application de celle-ci,
- D'engager les dépenses liées aux démarches se référant à l'exécution du présent objet.

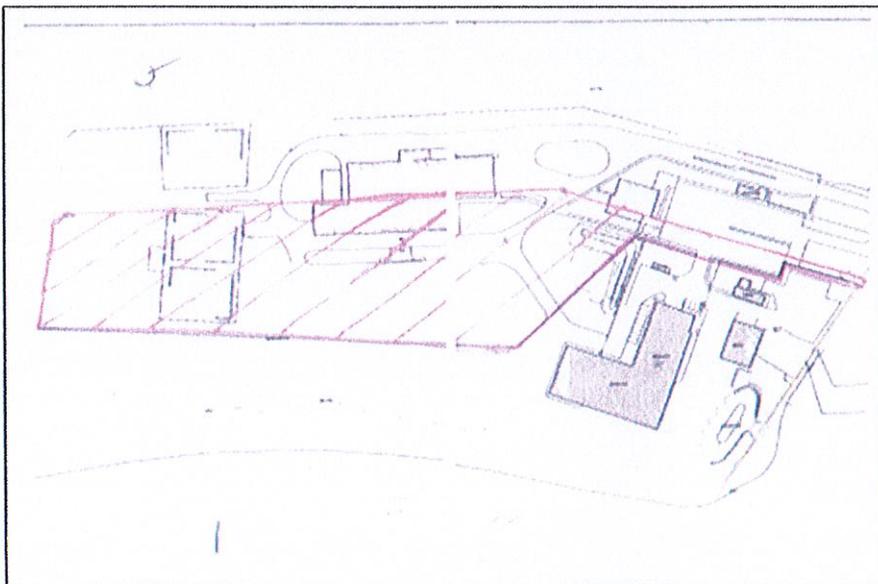
Fait et délibéré en séance le 09/02/2021  
Enregistré sous le N°21/02  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE

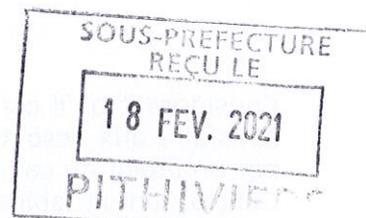


Anthony BROSSE



## PLAN DU SITE





Le 9 février 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Pierre Laroche), Anthony Brosse Christophe, Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Laroche. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 2 février 2021

**TRANSFORMATION DU POSTE D'APPRENTI EN COMMUNICATION  
EN UN EMPLOI PERMANENT EN COMMUNICATION  
(Cadre d'emploi d'adjoint administratif ou rédacteur)**

Le Président rappelle que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

La Collectivité a créé un poste d'apprenti en communication par délibération n°19/26 du 5 septembre 2019.

Le Président informe :

Qu'il revient au Bureau Syndical de délibérer sur la possibilité de transformer le poste d'apprenti en communication en emploi permanent.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Bureau Syndical est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le Code du travail, notamment ses articles L.6211-2, L.6221-1, L.6222-4 à L.6222-36, L.6225-4 à L.6225-7, L.6223-5 à L.6223-8 L.6226-1, L.6231-1, L.6243-2 à L.6243-3 ; R.4624-10 à R.4624-15, R.6222-2 à R.6222-5, R.6227-10, R.6223-22 à R.6223-24, R.6225-9, R.6226-1 à R.6226-4, D.4153-15 à D.4153-37, D.6222-1, D.6222-26 à D.6222-35,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant qu'il convient de transformer le poste d'apprenti en emploi permanent pour satisfaire aux besoins de missions liées à la communication, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs,  
Considérant le tableau des effectifs,

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE :**

-De transformer le poste d'apprenti au tableau des effectifs en emploi permanent d'un(e) agent(e) chargé(e) de communication aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe) relevant de la catégorie C du cadre d'emploi d'adjoint administratif à raison de 35 heures hebdomadaires, aux grades de rédacteur, rédacteur principal (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe) relevant de la catégorie B du cadre d'emploi de rédacteur à raison de 35 heures hebdomadaires,

-D'autoriser à ce que cet emploi puisse être occupé par un fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois B et C cités précédemment ou par un agent contractuel suivant les conditions indiquées ci-après. L'agent recruté par contrat percevra le régime indemnitaire afférent au poste proposé et au grade de référence,

-la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C ou B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'expérience dans le domaine de la communication.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le président fixera la rémunération comme suit :

- une expérience professionnelle reconnue pour les fonctions à exercer : le traitement sera limité à l'indice terminal du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement (Cf tableau des emplois).

- une moindre expérience pour les fonctions à exercer, le traitement sera limité à l'indice intermédiaire du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement (Cf tableau des emplois).

- aucune expérience pour les fonctions à exercer, le traitement sera limité au premier échelon du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement (Cf tableau des emplois).

-De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront prévus et inscrits chaque année aux chapitres et comptes prévus à cet effet dans le budget primitif,

-D'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et de procéder au recrutement de l'agent affecté à ce poste.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2021

Enregistré sous le N°21/03

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony BROUSSE



Le 9 février 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Pierre Laroche), Anthony Brosse Christophe, Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Laroche. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 2 février 2021

### **Aide à la commune de Pithiviers le Vieil pour la disparition de 2 marches arrière**

Le Président rappelle la procédure validée en réunion de Bureau du 23 avril 2015 :

- Visite sur le terrain par le SITOMAP, le prestataire de collecte avec les élus locaux,
- Etude par les protagonistes des solutions envisageables pour la disparition de la marche arrière,
- Dans le cas de travaux à réaliser, présentation par la commune au SITOMAP du projet avec devis à l'appui,
- Présentation de la demande d'aide en réunion de Bureau,
- Prise de décision en Bureau de l'aide accordée ou non,
- Prise d'une délibération pour le versement de l'aide. Une ligne budgétaire a été prévue dans l'investissement pour aider dans ce cas les communes.

Le Président présente la demande d'aide de la commune de Pithiviers le Vieil pour des travaux afin de permettre la disparition de marches arrière : chemin de la Chapelle et chemin du Moulin de Pierre. La création de 2 aires de retournement en bout de chemin sont nécessaires pour supprimer ces marches arrière.

La commune de Pithiviers le Vieil sollicite une aide financière auprès du SITOMAP pour la création de ces 2 aires de retournement. Elle fournit un devis au nom de l'entreprise Deauvilliers d'un montant total de 3367€ HT.

La mairie demande une participation du syndicat conformément à la procédure mise en place.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour le versement de l'aide,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'accorder une aide à la commune de Pithiviers le Vieil de 1010.10€ qui sera versée après réalisation des dits travaux, constatés par procès-verbal entre le SITOMAP et la commune,
- D'imputer la dépense au compte de dépenses d'investissement 2041481.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2021  
Enregistré sous le N°21/04  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE





Le 9 février 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Pierre Laroche), Anthony Brosse Christophe, Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Laroche. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 2 février 2021

### **Aide à la commune du Mérévillois pour la résolution d'un point noir de collecte**

Le Président rappelle la procédure validée en réunion de bureau du 23 avril 2015 :

- Visite sur le terrain par le SITOMAP, le prestataire de collecte avec les élus locaux,
- Etude par les protagonistes des solutions envisageables pour la disparition de la marche arrière ou la résolution d'un point noir de collecte,
- Dans le cas de travaux à réaliser, présentation par la commune au SITOMAP du projet avec devis à l'appui,
- Présentation de la demande d'aide en réunion de Bureau,
- Prise de décision en Bureau de l'aide accordée ou non,
- Prise d'une délibération pour le versement de l'aide. Une ligne budgétaire a été prévue dans l'investissement pour aider, dans ce cas, les communes.

Le Président présente la demande d'aide de la commune du Mérévillois pour des travaux d'aménagement d'un espace de dépose de conteneurs pour les riverains de la rue Gambetta, ce qui supprimera le passage du camion dans cette rue.

Par courrier du 01/12/2020, la commune du Mérévillois sollicite une aide financière auprès du SITOMAP pour la création d'un espace de dépose de conteneurs (rue Curie) pour les riverains de la rue Gambetta. Elle fournit un devis au nom de l'entreprise Probinord d'un montant total de 8506€ HT.

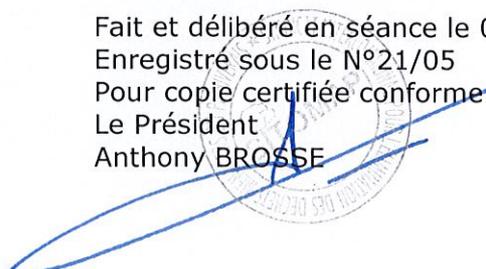
La mairie demande une participation du syndicat conformément à la procédure mise en place.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour le versement de l'aide,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'accorder une aide à la commune du Mérévillois de 2551.80€ qui sera versée après réalisation des dits travaux, constatés par procès-verbal entre le SITOMAP et la commune,
- D'imputer la dépense au compte de dépenses d'investissement 2041481.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2021  
Enregistré sous le N°21/05  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE



Anthony BROSSE



Le 9 février 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Pierre Laroche), Anthony Brosse Christophe, Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Laroche. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 2 février 2021

### **Aide à la commune d'Estouy pour des travaux de voirie**

Le Président rappelle la procédure validée en réunion de bureau du 23 avril 2015 :

- Visite sur le terrain par le SITOMAP, le prestataire de collecte avec les élus locaux,
- Etude par les protagonistes des solutions envisageables pour la disparition de la marche arrière ou la résolution d'un point noir de collecte,
- Dans le cas de travaux à réaliser, présentation par la commune au SITOMAP du projet avec devis à l'appui,
- Présentation de la demande d'aide en réunion de Bureau,
- Prise de décision en Bureau de l'aide accordée ou non,
- Prise d'une délibération pour le versement de l'aide. Une ligne budgétaire a été prévue dans l'investissement pour aider, dans ce cas, les communes.

Le Président présente la demande d'aide de la commune d'Estouy pour des travaux de terrassement d'une raquette demi-tour pour Poids Lourds situé à : "les Vaux".

Par courriel du 18/01/2021, la commune d'Estouy sollicite une aide financière auprès du SITOMAP pour terrassement d'une raquette demi-tour pour Poids Lourds. Elle fournit un devis au nom de l'entreprise Guérineau TP d'un montant total de 2192.53€ HT.

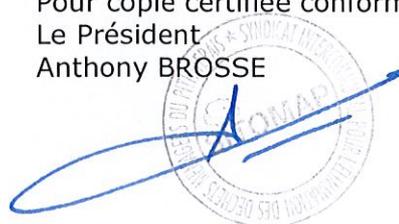
La mairie demande une participation du syndicat conformément à la procédure mise en place.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour le versement de l'aide,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'accorder une aide à la commune d'Estouy de 657.76€ qui sera versée après réalisation des dits travaux, constatés par procès-verbal entre le SITOMAP et la commune,
- D'imputer la dépense au compte de dépenses d'investissement 2041481.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2021  
Enregistré sous le N°21/06  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE



Signature of Anthony Brosse and circular stamp of SITOMAP PITHIVIERS.



Le 9 février 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaients présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Pierre Laroche), Anthony Brosse Christophe, Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Laroche. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 2 février 2021

## **Autorisation de signer de nouvelles conventions avec l'organisme OCD3E**

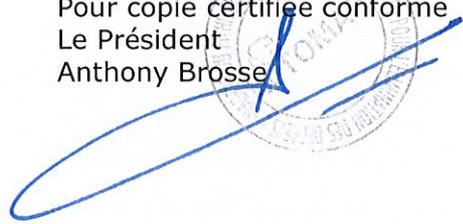
Monsieur le Président explique que OCAD3E, organisme coordonnateur agréé pour la collecte séparée des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers et la collecte des lampes usagées, prépare de nouvelles conventions pour 2021.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer les documents relatifs aux nouvelles conventions 2021 d'OCAD3E.

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide :**

-D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs aux nouvelles conventions 2021 entre le SITOMAP et OCAD3E.

Fait et délibéré en séance le 9 février 2021,  
Enregistré sous le N°21/07  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse



Le 23 février 2021 à 9h30,

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse,

**Etaient présents-es** : 29 délégués-es :

Mesdames Marian Watts, Nadia Crissa, Marie-Claude Moreau, Catherine Ragobert, Corinne Rivault, Monique Bévière, Monique de la Taille, Nadine Douelle (siège de Philippe Nolland) Messieurs Jean-Pierre Dubois, Pointeau Bernard, Jean-François Ronceray, Jérémy Simon, Jérôme Testa (2 sièges pour Christian Legendre et pour Christian Massein), Christophe Chamoreau, Erick Bouteille, Jean-Louis Dujardin, Jean-François Luche, Luc Nauleau, William Rivière, Jean-Luc Thomas (siège de Pierre Laroche), Pierre Rousseau, Anthony Brosse, Bruno Caillette, Pascal Chêne, Matthieu Chenu, Michel Fritz, Didier Monceau, Erwann Breton (siège de Claire Lamotte), Jean-Luc Bretonnet, Pierre Viceconti. Monsieur Page, Trésorier de Pithiviers.

**Excusés-es** :

Mesdames Claire Lamotte, Marie-Claude Moreau, Anne Perreau.  
Messieurs Christian Legendre, Jean-Paul Lanson, Christian Massein, Stéphane Thibault, Pierre Laroche, Bernard Moisy, Luc Pillette, Jonathan Sainty, Thierry Barjonet, Philippe Nolland.  
Madame Monteil, sous-préfète de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum\* : 15 Présents : 29 28 sièges (23 titulaires et 4 suppléants mandatés pour 5 sièges), 1 suppléant.**

*\*Conformément à l'ordonnance n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres titulaires. Pour le SITOMAP, cela représente 15 votants.*

Date de convocation : 16 février 2021

## **Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Vu l'article L161261 DU Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction comptable M14 précisant les modalités de vote des budgets et les possibilités d'engager et mandater des dépenses avant le vote du budget,

Vu l'article L.232-1 du Code des Juridictions Financières donnant la possibilité d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le bureau syndical autorise la dépense, en précisant le montant et l'affectation des crédits :

<b>Chapitre – Libellé nature</b>	<b>Crédits ouverts en 2020 (BP / DM / BS)</b>
D20 - Immobilisations incorporelles	31 400€
D21 - Immobilisations corporelles	728 097€
D23 - Immobilisations en cours	524 628€
RAR à déduire	- 214 434€
	= 1 069 691€
A diviser par 4	= <b>267 422€</b>

Considérant que le budget sera voté en mars 2021 et que des engagements de dépenses peuvent être nécessaires avant cette date,

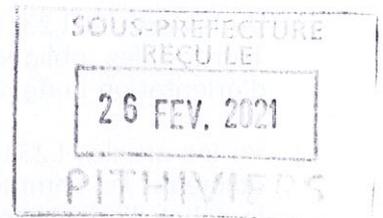
Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption,

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer,  
**L'Assemblée Générale,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

-D'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice précédent en section d'investissement pour un montant de 267 422€.

Fait et délibéré en séance le 23/02/2021  
Enregistré sous le N°21/08  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse





Le 23 février 2021 à 9h30,  
L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse,

**Etaient présents-es** : 29 délégués-es :

Mesdames Marian Watts, Nadia Crissa, Marie-Claude Moreau, Catherine Ragobert, Corinne Rivault, Monique Bévière, Monique de la Taille, Nadine Douelle (siège de Philippe Nolland)

Messieurs Jean-Pierre Dubois, Pointeau Bernard, Jean-François Ronceray, Jérémy Simon, Jérôme Testa (2 sièges pour Christian Legendre et pour Christian Massein), Christophe Chamoreau, Erick Bouteille, Jean-Louis Dujardin, Jean-François Luche, Luc Nauleau, William Rivière, Jean-Luc Thomas (siège de Pierre Laroche), Pierre Rousseau, Anthony Brosse, Bruno Caillette, Pascal Chêne, Matthieu Chenu, Michel Fritz, Didier Monceau, Erwann Breton (siège de Claire Lamotte), Jean-Luc Bretonnet, Pierre Viceconti.  
Monsieur Page, Trésorier de Pithiviers.

**Excusés-es** :

Mesdames Claire Lamotte, Marie-Claude Moreau, Anne Perreau.

Messieurs Christian Legendre, Jean-Paul Lanson, Christian Massein, Stéphane Thibault, Pierre Laroche, Bernard Moisy, Luc Pilette, Jonathan Sainty, Thierry Barjonet, Philippe Nolland.

Madame Monteil, sous-préfète de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum\* : 15 Présents : 29 28 sièges (23 titulaires et 4 suppléants mandatés pour 5 sièges), 1 suppléant.**

*\*Conformément à l'ordonnance n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres titulaires. Pour le SITOMAP, cela représente 15 votants.*

Date de convocation : 16 février 2021

## **Rapport d'Orientation Budgétaire**

Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation (ROB) est venu compléter la loi. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Vu la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques relatif au contenu du rapport d'orientation. Les nouvelles informations : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel seront précisées.

Enfin, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également exposer la structure et l'évolution des dépenses de personnel (éléments sur la rémunération) et la durée effective du travail.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire voter l'Assemblée délibérante le débat d'orientation budgétaire.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

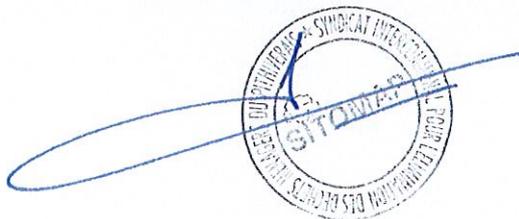
Après avoir rappelé les obligations légales, Monsieur le Président évoque le contexte économique et écologique du syndicat, puis poursuit en faisant le bilan de l'année 2020 et en présentant les perspectives et projets de 2021 :

- Poursuivre la distribution de bacs OMR et sélectifs sur le territoire,
- Continuer à faire disparaître les points noirs de collecte (marche-arrières),
- Les produits attendus / fiscalité : maintenir au mieux le taux moyen,
- Améliorer la signalétique (horizontale et verticale) des déchèteries,
- Installer des systèmes de bavettes sur les quais et de systèmes « Herkul » gravats sur les déchèteries,
- Poser des barrières pour réguler la circulation en déchèterie,
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire pour augmenter la captation du flux.

**L'Assemblée Générale,  
Après en avoir délibéré,  
avec 1 Abstention (Monsieur Jean-François Luche), 27 voix Pour,  
APPROUVE et PREND ACTE**

- du rapport d'orientation budgétaire 2021 (ci-joint) avec construction du budget « scénario 2 » qui consiste à maintenir au mieux le taux moyen,
- de retenir la date du 23 mars 2021 afin de voter le budget primitif 2021 du SITOMAP.

Fait et délibéré en séance le 23 février 2021  
Enregistré sous le N°21/09  
Pour copie certifié conforme  
Le Président  
Anthony Brosse





Le 16 mars deux mille vingt et un, à 9h00

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de M. Laroche), Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon (pouvoir de M. Lanson), membres du Bureau.

**Absents excusés** : Messieurs Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Pierre Rousseau, membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 09 mars 2021

## **Avenant N°7 au marché d'exploitation des déchèteries : Mise en place de nouvelles modalités de calcul de la formule de révision sur le prix R32<sub>0</sub>**

Le Président présente la situation que subit la société PAPREC GRAND ILE DE France : une augmentation sans précédent des coûts du traitement du bois de déchèterie lié à un contexte économique national et mondial sur cette matière fortement impactée par une totale saturation des débouchés existants.

En conséquence les membres de la CAO réunis le 16/03/2021 ont étudié la demande de la société PAPREC Grand Ile de France concernant :

- une modification des conditions d'exécution de la prestation. L'évacuation du bois de déchèterie pourra se faire sur 2 nouveaux exutoires : Société BIDV à Joigny (89) et Société KRONOSPAN (89). Le bois B trié sur l'agence de Malesherbes (Malesherbois) continuera d'être évacué vers l'agence PAPREC de Gasville-Oisème (28).

- de nouvelles modalités de calcul de la formule de révision sur le prix R32<sub>0</sub>. Les modalités de calcul de la nouvelle révision du prix « traitement / valorisation du bois sur un site agréé » seraient fixées en combinant l'application de la formule paramétrique telle que prévue au contrat avec la référence à partir de laquelle on procède à l'ajustement du prix de la prestation. Cette référence est la plus représentative puisqu'il s'agit de la mercuriale du bois de déchèterie – base régionale « Centre Ouest » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de début de la crise que PAPREC subit.

Vu ces éléments, la CAO à l'unanimité a accepté ces nouvelles modalités de calcul de la formule de révision sur le prix R32<sub>0</sub>.

Le Président propose donc aux membres du Bureau d'entériner cette décision et de lui permettre de signer tous les documents relatifs à cette disposition.

Vu le code des marchés publics,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de notifier l'avenant N°7 du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France,

**Le Bureau Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE**

-D'entériner la décision de la CAO du 16/03/2021,

-D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant N°7 du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France,

-D'imputer les dépenses au compte de fonctionnement 611.

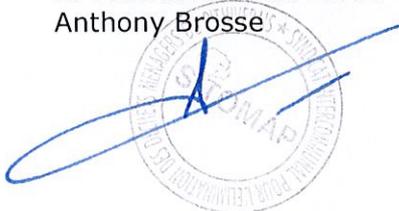
Fait et délibéré en séance le 16 mars 2021

Enregistré sous le N°21/10

Pour copie certifiée conforme,

Le Président du SITOMAP

Anthony Brosse



Signature of Anthony Brosse and circular stamp of SITOMAP PITHIVIERS.



Le 23 mars 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es** : 33 délégués-es :

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loire	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	VILLETTE Sylvie
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER MOREUIL Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais	X		
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		MASSEIN Christian
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais		X	
M.	LANGUILLE	Dominique	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais			
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais	X		CHENE Pascal
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Etait présent : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Excusée : Madame Nadine Monteil, Sous-Préfète de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum\* : 15 Présents : 33  
32 sièges (27 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

*\*Conformément à l'ordonnance n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres titulaires. Pour le SITOMAP, cela représente 15 votants. Chaque membre titulaire ou suppléant peut être porteur de deux sièges au lieu d'un.*

Date de convocation : 16 mars 2021

## Compte de gestion du receveur 2020

---

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020, les titres définitifs des dépenses à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant les résultats concordants du Compte de Gestion 2020 dressé par le Receveur et du Compte Administratif 2020 du Président,

**L'assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

-D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance le 23 mars 2021

Enregistré sous le N°21/11

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony Brosse





Le 23 mars 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es** : 33 délégués-es :

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAULT	Stéphane	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	VILLETTE Sylvie
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER MOREUIL Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais	X		
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		MASSEIN Christian
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais		X	
M.	LANGUILLE	Dominique	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais			
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais	X		CHENE Pascal
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Etait présent : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Excusée : Madame Nadine Monteil, Sous-Préfète de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 41 titulaires, 43 suppléants Quorum\* : 15 Présents : 33  
30 sièges (25 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

*\*Conformément à l'ordonnance n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres titulaires. Pour le SITOMAP, cela représente 15 votants. Chaque membre titulaire ou suppléant peut être porteur de deux sièges au lieu d'un.*

Trésorière de séance : Monique de la Taille

Date de convocation : 16 mars 2021

# Compte Administratif (CA) 2020

Monsieur le Président présente le Compte Administratif de 2020.

Le Compte Administratif du Syndicat est établi conformément aux règles de la comptabilité M14 pour les communes de plus de 3500 habitants.

## RESULTATS D'EXECUTION

### PREVISION AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

	BP 2020	Total Emis 2020	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2020	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
<b>Investissement + Fonctionnement</b>						
Dépenses	17 248 860,96	11 685 122,57	0,00	11 685 122,57		
Recettes	17 248 860,96	13 524 678,76	5 044 314,57	18 568 993,33		
Solde (R-D)	0,00	1 839 556,19	5 044 314,57	6 883 870,76		

#### Investissement

Dépenses	1 335 225,62	346 188,67	0,00	346 188,67		102 217,19
Recettes	1 335 225,62	904 475,91	421 779,23	1 326 255,14		
Solde (R-D)	0,00	558 287,24	421 779,23	980 066,47		-102 217,19

#### Fonctionnement

Dépenses	15 913 635,34	11 338 933,90	0,00	11 338 933,90		
Recettes	15 913 635,34	12 620 202,85	4 622 535,34	17 242 738,19		
Solde (R-D)	0,00	1 281 268,95	4 622 535,34	5 903 804,29		

Excédent d'investissement	980 066,47
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	-102 217,19
	877 849,28

pas de besoin de financement →

Report de l'excédent d'investissement :	<b>980 066,47</b> Au chapitre R 001 . 2021
Report de l'excédent de fonctionnement :	<b>5 903 804,29</b> Au chapitre R 002 . 2021

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses des marchés de collecte et d'exploitation des déchèteries sont conformes aux prévisions.

Le plus gros poste de dépenses en fonctionnement est le coût du traitement par la contribution à BGV, soit 5 241 634.75€ (5 399 461.60€ en 2019).

Les dépenses de fonctionnement en 2020 s'élèvent à 11 338 933.90€ (11 286 968.23€ en 2019).

La TEOM constitue la principale recette du SITOMAP. En 2020, nous avons perçu 10 224 044.16€ (9 981 618.23€ en 2019).

Les recettes de fonctionnement en 2020 s'élèvent à 17 242 738.19€ (15 909 503.57€ en 2019).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, les dépenses d'investissement s'élèvent à 346 188.67€, et les recettes d'investissement à 1 326 255.14€.

Monsieur le Président annonce en 2020 un excédent en fonctionnement de 5 903 804.29€ et un excédent d'investissement de 980 066.47€. Le reste à réaliser est de 102 217.19€.

L'Assemblée Générale :

- constate les identités de valeur avec les résultats certifiés par le Receveur relatif au report à nouveau, au résultat de l'exercice et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

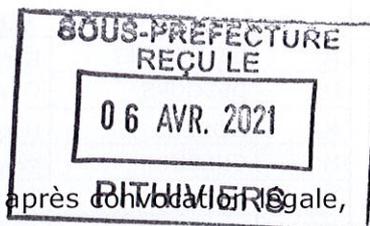
Monsieur le Président et Monsieur Nauleau (Président du SITOMAP jusqu'au 9 septembre 2020) quittent la salle et Madame de la Taille, Trésorière de séance soumet le CA 2020 au vote.

**L'assemblée Générale,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DECIDE**

-D'approuver le Compte Administratif 2020.

Fait et délibéré en séance le 23 mars 2021  
Enregistré sous le N°21/12  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse





Le 23 mars 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation régulière, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es** : 33 délégués-es :

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	VILLETTE Sylvie
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER MOREUIL Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais	X		
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		MASSEIN Christian
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais		X	
M.	LANGUILLE	Dominique	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais			
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais	X		CHENE Pascal
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Etait présent : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Excusée : Madame Nadine Monteil, Sous-Préfète de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum\* : 15 Présents : 33  
32 sièges (27 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

*\*Conformément à l'ordonnance n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres titulaires. Pour le SITOMAP, cela représente 15 votants. Chaque membre titulaire ou suppléant peut être porteur de deux sièges au lieu d'un.*

Date de convocation : 16 mars 2021

## Affectation du résultat de l'exercice 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, l'Assemblée Générale décide de les affecter comme suit :

### PREVISION AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

	BP 2020	Total Emis 2020	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2020	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
<b>Investissement + Fonctionnement</b>						
Dépenses	17 248 860,96	11 685 122,57	0,00	11 685 122,57		
Recettes	17 248 860,96	13 524 678,76	5 044 314,57	18 568 993,33		
Solde (R-D)	0,00	1 839 556,19	5 044 314,57	6 883 870,76		

#### Investissement

Dépenses	1 335 225,62	346 188,67	0,00	346 188,67		102 217,19
Recettes	1 335 225,62	904 475,91	421 779,23	1 326 255,14		
Solde (R-D)	0,00	558 287,24	421 779,23	980 066,47		-102 217,19

#### Fonctionnement

Dépenses	15 913 635,34	11 338 933,90	0,00	11 338 933,90		
Recettes	15 913 635,34	12 620 202,85	4 622 535,34	17 242 738,19		
Solde (R-D)	0,00	1 281 268,95	4 622 535,34	5 903 804,29		

Excédent d'investissement	980 066,47
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	-102 217,19
	877 849,28

pas de besoin de financement ⇒

Report de l'excédent d'investissement :

**980 066,47** Au chapitre R 001 . 2021

Report de l'excédent de fonctionnement :

**5 903 804,29** Au chapitre R 002 . 2021

Il est proposé **l'affectation du résultat** suivante :

- Report de l'excédent d'investissement soit 980 066.47€ au compte R001 (recettes d'investissement) du Budget Primitif 2021.
- Report de l'excédent de fonctionnement de 5 903 804.29€ au compte R002 excédent ordinaire reporté (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2021.

**L'assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

-De voter l'affectation du résultat selon la proposition.

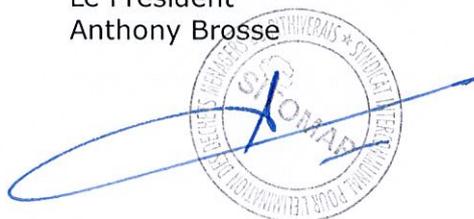
Fait et délibéré en séance le 23 mars 2021

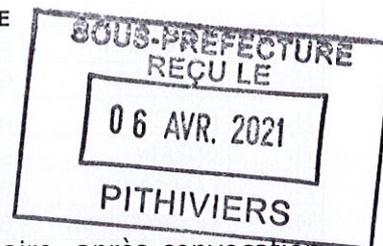
Enregistré sous le N°21/13

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony Brosse





Le 23 mars 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es** : 33 délégués-es :

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	VILLETTE Sylvie
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER MOREUIL Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais	X		
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		MASSEIN Christian
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais		X	
M.	LANGUILLE	Dominique	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais			
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais	X		CHENE Pascal
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Etait présent : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Excusée : Madame Nadine Monteil, Sous-Préfète de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum\* : 15 Présents : 33  
32 sièges (27 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

*\*Conformément à l'ordonnance n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres titulaires. Pour le SITOMAP, cela représente 15 votants. Chaque membre titulaire ou suppléant peut être porteur de deux sièges au lieu d'un.*

Date de convocation : 16 mars 2021

# BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président présente le Budget Primitif élaboré pour l'année 2021.

En fonctionnement, il est prévu 6 330 000€ de prestation de collectes avec en plus dans le compte 611 une prévision d'excédent. La recette du remboursement de BGV est estimée à 520 000€.

Les recettes prévoient le report de l'excédent de fonctionnement. La recette des contributions des adhérents est inscrite à 10 275 000€ suite à l'orientation budgétaire durant laquelle il a été décidé de suivre le scénario 2 soit le maintien du taux moyen 2020.

La section de fonctionnement est équilibrée à 17 319 304.29€

En investissement, la signalétique de toutes les déchèteries, les systèmes de bavettes sur les quais et de systèmes de type gravats sur les déchèteries ainsi que des barrières d'accès sur les déchèteries, l'achat de bacs et l'aménagement du siège sont prévus en 2021. Les restes à réaliser s'élèvent à 102 217.19€ et concernent les dépenses d'investissement engagées en 2020. La section d'investissement est équilibrée à 1 506 685.51€

## **L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**DECIDE**

D'approuver le Budget Primitif 2021 dont l'équilibre s'établit à :

-17 319 304.29€ en section de fonctionnement,

-1 506 685.51€ en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance le 23 mars 2021

Enregistré sous le N°21/14

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony Brosse





Le 23 mars 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es** : 33 délégués-es :

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	VILLETTE Sylvie
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER MOREUIL Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais	X		
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		MASSEIN Christian
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais		X	
M.	LANGUILLE	Dominique	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais			
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais	X		CHENE Pascal
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Etait présent : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Excusée : Madame Nadine Monteil, Sous-Préfète de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum\* : 15 Présents : 33  
32 sièges (27 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

*\*Conformément à l'ordonnance n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres titulaires. Pour le SITOMAP, cela représente 15 votants. Chaque membre titulaire ou suppléant peut être porteur de deux sièges au lieu d'un.*

Date de convocation : 16 mars 2021

## Contributions/produit attendu des collectivités adhérentes

Conformément aux statuts du syndicat en date du 9 août 2013,  
Vu le Budget primitif du syndicat pour l'année 2020,  
Vu le rapport des dépenses prévisionnelles d'amortissement, de gestion et d'exploitation du service d'élimination des ordures ménagères présenté par le Président,  
Vu la répartition des dépenses entre les zones : Z 1, Z 2, Z 3, correspondantes aux fréquences de collecte soit la zone 1 pour 1 ramassage par semaine, la zone 2 pour 2 ramassages par semaine, et la zone 3 qui est spécifique aux communes de Pithiviers et de Méréville.

**L'Assemblée Générale,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DECIDE :**

-De fixer les contributions des adhérents d'un montant total de 10 322 601.16€ réparti comme suit :

CC PITHIVERAIS :	3 824 594.71€
CC PITHIVERAIS GATINAIS :	3 548 855.29€
CA ETAMPOIS SUD ESSONNE :	523 054.01€
CC GATINAIS VAL DE LOING :	181 364.84€
CC LA FORÊT :	1 162 295.10€
CC PLAINE DU NORD LOIRET :	761 070.16€
CC PAYS DE NEMOURS :	321 367.04€.

Les bases fiscales 2021 n'étant pas toutes connues avant l'Assemblée Générale du 23/03/2021, les produits appelés pour les collectivités de l'Essonne et de la Seine et Marne adhérentes ont été votés sur des estimations en prenant les bases fiscales de 2020 avec une augmentation de 0.5%.

Le SITOMAP présentera une décision modificative à l'ensemble des élus lors de sa prochaine Assemblée Générale du 8 juin 2021 pour les Communautés de communes du Pays de Nemours, du Gâtinais Val de Loing et la Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne en prenant en compte les bases fiscales 2021. Le montant total du produit correspondra strictement au produit : Bases fiscales réelles X Taux retenu par zone.

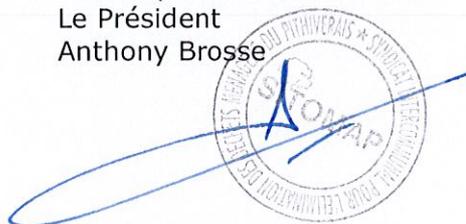
Fait et délibéré en séance le 23 mars 2021

Enregistré sous le N°21/15

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony Brosse



Le 20 avril 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts. Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Pierre Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Rousseau, membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 13 avril 2021

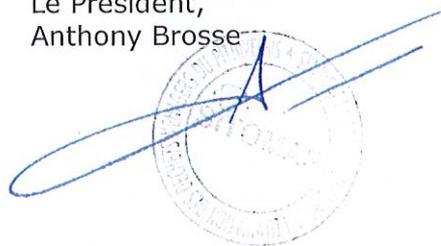
## **Cotisation 2021 à l'Observatoire Régional des Déchets Ile de France - Institut d'aménagement et d'urbanisme (ORDIF-IAU)**

Vu l'appel de cotisation annuelle de l'observatoire Régional des Déchets Ile de France -  
Institut d'aménagement et d'urbanisme,  
Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour régler ladite cotisation,

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE**

- D'approuver la proposition du Président, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion pour la durée du mandat,
- D'imputer la dépense au compte de fonctionnement 6574.

Fait et délibéré en séance le 20 avril 2021,  
Enregistré sous le N°21/16  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président,  
Anthony Brosse





Le 20 avril 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts. Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Pierre Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Rousseau, membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 13 avril 2021

### **Aide à la commune de Vrigny pour la suppression de 2 marches-arrière**

Le Président rappelle la procédure validée en réunion de Bureau du 23 avril 2015 :

- Visite sur le terrain par le SITOMAP, le prestataire de collecte avec les élus locaux,
- Etude par les protagonistes des solutions envisageables pour la disparition de la marche arrière ou la résolution d'un point noir de collecte,
- Dans le cas de travaux à réaliser, présentation par la commune au SITOMAP du projet avec devis à l'appui,
- Présentation de la demande d'aide en réunion de Bureau,
- Prise de décision en Bureau de l'aide accordée ou non,
- Prise d'une délibération pour le versement de l'aide. Une ligne budgétaire a été prévue dans l'investissement pour aider, dans ce cas, les communes.

Le Président présente la demande d'aide de la commune de Vrigny pour des travaux d'aménagement de plateformes pour 2 points de regroupement de poubelles. Ceci supprimera une marche arrière de 160 mètres au camion de collecte dans la rue du Briou et une seconde marche arrière de 275 mètres au Chemin des Lisières.

Par courriel du 25/03/2021, la commune de Vrigny sollicite une aide financière auprès du SITOMAP pour l'aménagement des 2 plateformes pour les bacs. Elle fournit un devis au nom de l'entreprise EURL Catier Stéphane d'un montant total de 878.60€ HT.

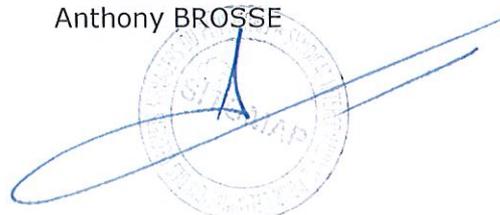
La mairie demande une participation du syndicat conformément à la procédure mise en place.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour le versement de l'aide,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'accorder une aide à la commune de Vrigny de 263.58€ qui sera versée après réalisation des dits travaux, constatés par procès-verbal entre le SITOMAP et la commune,
- D'imputer la dépense au compte de dépenses d'investissement 2041481.

Fait et délibéré en séance le 20/04/2021  
Enregistré sous le N°21/17  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE





Le 20 avril 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts. Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Pierre Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Rousseau, membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 13 avril 2021

### **Aide à la commune du Mérévillois pour la suppression d'une marche-arrière**

Le Président rappelle la procédure validée en réunion de Bureau du 23 avril 2015 :

- Visite sur le terrain par le SITOMAP, le prestataire de collecte avec les élus locaux,
- Etude par les protagonistes des solutions envisageables pour la disparition de la marche arrière ou la résolution d'un point noir de collecte,
- Dans le cas de travaux à réaliser, présentation par la commune au SITOMAP du projet avec devis à l'appui,
- Présentation de la demande d'aide en réunion de Bureau,
- Prise de décision en Bureau de l'aide accordée ou non,
- Prise d'une délibération pour le versement de l'aide. Une ligne budgétaire a été prévue dans l'investissement pour aider, dans ce cas, les communes.

Le Président présente la demande d'aide de la commune du Mérévillois pour des travaux d'aménagement pour la suppression des barrières et le remplacement par une barrière télécommandée sur la promenade Jean Jaurès à Méréville (Mérévillois). Ceci supprimera une marche arrière de 170 mètres au camion de collecte dans cette rue.

Par courrier du 15/02/2021, la commune du Mérévillois sollicite une aide financière auprès du SITOMAP pour la mise en place d'une barrière télécommandée dans la promenade Jean Jaurès afin de supprimer une marche arrière de collecte à Méréville (Mérévillois). Elle fournit un devis au nom de l'entreprise Electron libre d'un montant total de 3529.65€ HT.

La mairie demande une participation du syndicat conformément à la procédure mise en place.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour le versement de l'aide,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'accorder une aide à la commune du Mérévillois de 1058.90€ qui sera versée après réalisation des dits travaux, constatés par procès-verbal entre le SITOMAP et la commune,
- D'imputer la dépense au compte de dépenses d'investissement 2041481.

Fait et délibéré en séance le 20/04/2021  
Enregistré sous le N°21/18  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE





Le 20 avril 2021 à 9h30,

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts. Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Pierre Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Rousseau, membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 13 avril 2021

## **Reconduction du marché d'exploitation de collecte des déchets ménagers, PAV et encombrants (lot 1)**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le marché d'exploitation de collecte des déchets ménagers, PAV et encombrants (lot 1) arrive à son terme le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Conformément à l'acte d'engagement le marché peut être reconduit pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2022.

**Le Bureau Syndical,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- De reconduire le marché d'exploitation de collecte des déchets ménagers, PAV et encombrants (lot 1) pour une année à compter du 2 janvier 2022,
- D'autoriser le Président à rédiger et signer la décision de reconduction,
- D'imputer la dépense au compte 611 « Contrats de prestation »,

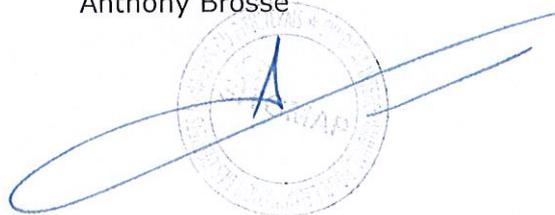
Fait et délibéré en séance le 20 avril 2021,

Enregistré sous le N°21/19

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony Brosse



Signature of Anthony Brosse and official stamp of SITOMAP Pithiviers.



Le 20 avril 2021 à 9h30,

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts. Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Pierre Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Rousseau, membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 13 avril 2021

## **Reconduction du marché d'exploitation des déchèteries (lot 2)**

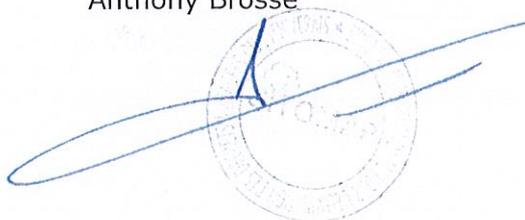
Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le marché d'exploitation des déchèteries (lot 2) arrive à son terme le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Conformément à l'acte d'engagement le marché peut être reconduit pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2022.

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- De reconduire le marché d'exploitation des déchèteries pour une année à compter du 2 janvier 2022,
- D'autoriser le Président à rédiger et signer la décision de reconduction,
- D'imputer la dépense au compte 611 « Contrats de prestation »,

Fait et délibéré en séance le 20 avril 2021,  
Enregistré sous le N°21/20  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président,  
Anthony Brosse





Le 20 avril 2021 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts. Messieurs Erick Bouteille,  
Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Pierre Lanson, Pierre  
Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pierre Rousseau, membres du Bureau. Monsieur Pascal Page,  
Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 13 avril 2021

## **Reconduction du marché d'exploitation de collecte et de traitement des déchets dangereux (lot 3)**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le marché d'exploitation de collecte  
et de traitement des déchets dangereux (lot 3) arrive à son terme le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Conformément à l'acte d'engagement le marché peut être reconduit pour une durée d'un an à  
compter du 2 janvier 2022.

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- De reconduire le marché d'exploitation de collecte et de traitement des déchets dangereux  
pour une année à compter du 2 janvier 2022,
- D'autoriser le Président à rédiger et signer la décision de reconduction,
- D'imputer la dépense au compte 611 « Contrats de prestation »,

Fait et délibéré en séance le 20 avril 2021,  
Enregistré sous le N°21/21  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse



Le 8 juin 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es : 25 délégués-es :**

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE		X	
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt			
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais			
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

-----  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE  
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS  
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**  
 -----

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		LEGENDRE Christian
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		LAMOTTE Claire
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais		X	
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Excusés : Madame Dominique Peurière, Sous-Préfète de Pithiviers. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants  
24 sièges (21 titulaires et 3 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Quorum : 22 Présents : 25

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021

## Aide à la commune de Lorcy pour l'aménagement d'une aire de retournement

Le Président rappelle la procédure validée en réunion de Bureau du 23 avril 2015 :

- Visite sur le terrain par le SITOMAP, le prestataire de collecte avec les élus locaux,
- Etude par les protagonistes des solutions envisageables pour la disparition de la marche arrière ou la résolution d'un point noir de collecte,
- Dans le cas de travaux à réaliser, présentation par la commune au SITOMAP du projet avec devis à l'appui,
- Présentation de la demande d'aide en réunion de Bureau,
- Prise de décision en Bureau de l'aide accordée ou non,
- Prise d'une délibération pour le versement de l'aide. Une ligne budgétaire a été prévue dans l'investissement pour aider, dans ce cas, les communes.

Le Président présente la demande d'aide de la commune de Lorcy pour des travaux d'aménagement d'une aire de retournement route des Croziers Lieu-dit Chevenelle. Par courrier du 05/05/2021, la commune de Lorcy sollicite une aide financière auprès du SITOMAP pour la création d'une aire de retournement route des Croziers Lieu-dit Chevenelle. Elle fournit un devis au nom de l'entreprise Legueulle Travaux Publics d'un montant total de 1375€ HT.

La mairie demande une participation du syndicat conformément à la procédure mise en place.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour le versement de l'aide,

**L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'accorder une aide à la commune de Lorcy de 412.50€ qui sera versée après réalisation des dits travaux, constatés par procès-verbal entre le SITOMAP et la commune,
- D'imputer la dépense au compte de dépenses d'investissement 2041481.

Fait et délibéré en séance le 08 juin 2021  
Enregistré sous le N°21/22  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE



Le 8 juin 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es : 25 délégués-es :**

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE		X	
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt			
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais			
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

Le 8 juin 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

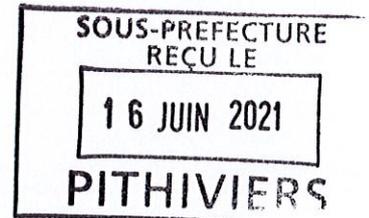
**Etaients présents-es : 25 délégués-es :**

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE		X	
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt			
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais			
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

**Nombre de délégués-es :** en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants  
24 sièges (21 titulaires et 3 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Quorum : 22 Présents : 25

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021



## **Admission en non-valeur - créances éteintes**

Vu la proposition du Receveur des Communes et Établissements Publics Locaux d'admettre en non-valeur la liste des créances éteintes n° 4646510532 d'un montant de 1552.40€,

**L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide :**

- D'accepter cette proposition,
- D'imputer cette dépense de fonctionnement au Compte 6542 « créances éteintes »

Fait et délibéré en séance le 08 juin 2021,  
Enregistré sous le N°21/23  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse



Le 8 juin 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaients présents-es : 25 délégués-es :**

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE		X	
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt			
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais			
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

-----  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE  
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS  
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**  
 -----

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		LEGENDRE Christiar
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		LAMOTTE Claire
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais		X	
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Excusés : Madame Dominique Peurière, Sous-Préfète de Pithiviers. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants  
24 sièges (21 titulaires et 3 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Quorum : 22 Présents : 25

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021



## **Admission en non-valeur**

Vu la proposition du Receveur des Communes et Établissements Publics Locaux d'admettre en non-valeur la liste des créances irrécouvrables n° 4754640232 d'un montant de 1519.73€,

### **L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

#### **Décide :**

- D'accepter cette proposition.
- D'imputer cette dépense de fonctionnement au Compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Fait et délibéré en séance le 08 juin 2021

Enregistré sous le N°21/24

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony Brosse



Le 8 juin 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaients présents-es : 25 délégués-es :**

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE		X	
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt			
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais			
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		LEGENDRE Christiar
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		LAMOTTE Claire
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais		X	
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Excusés : Madame Dominique Peurière, Sous-Préfète de Pithiviers. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants  
24 sièges (21 titulaires et 3 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Quorum : 22 Présents : 25

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021



## **Décision Modificative : Contributions/produit attendu de la Communauté de communes du Pays de Nemours**

Conformément aux statuts du syndicat en date du 9 août 2013,  
Vu le Budget primitif du syndicat pour l'année 2020,  
Vu le rapport des dépenses prévisionnelles d'amortissement, de gestion et d'exploitation du service d'élimination des ordures ménagères présenté par le Président,  
Vu la répartition des dépenses entre les zones : Z 1, Z 2, Z 3, correspondantes aux fréquences de collecte soit la zone 1 pour 1 ramassage par semaine, la zone 2 pour 2 ramassages par semaine, et la zone 3 qui est spécifique aux communes de Pithiviers et de Méréville.

Les bases fiscales 2021 n'étant pas toutes connues avant l'Assemblée Générale du 23/03/2021, les produits appelés pour les collectivités de la Seine et Marne adhérentes ont été votés sur des estimations en prenant les bases fiscales de 2020 avec une augmentation de 0.5%.

Monsieur le Président présente une décision modificative à l'ensemble des élus pour la Communauté de communes du Pays de Nemours en prenant en compte les bases fiscales 2021. Le montant total du produit correspond strictement au produit : Bases fiscales réelles X Taux retenu par zone.

**L'Assemblée Générale,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**DECIDE :**

-De fixer les contributions de la Communauté de communes du Pays de Nemours réparti comme suit :

CC PAYS DE NEMOURS : 324 084.68€

Fait et délibéré en séance le 8 juin 2021  
Enregistré sous le N°21/25  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse



Le 8 juin 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es : 25 délégués-es :**

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE		X	
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt			
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais			
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

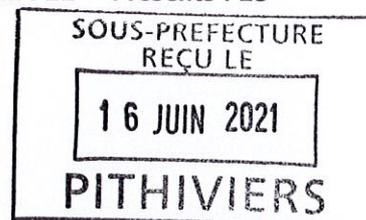
SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		LEGENDRE Christiar
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		LAMOTTE Claire
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais		X	
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Excusés : Madame Dominique Peurière, Sous-Préfète de Pithiviers. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants  
24 sièges (21 titulaires et 3 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Quorum : 22 Présents : 25

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021



## **Décision Modificative : Contributions/produit attendu de la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing**

Conformément aux statuts du syndicat en date du 9 août 2013,  
Vu le Budget primitif du syndicat pour l'année 2020,  
Vu le rapport des dépenses prévisionnelles d'amortissement, de gestion et d'exploitation du service d'élimination des ordures ménagères présenté par le Président,  
Vu la répartition des dépenses entre les zones : Z 1, Z 2, Z 3, correspondantes aux fréquences de collecte soit la zone 1 pour 1 ramassage par semaine, la zone 2 pour 2 ramassages par semaine, et la zone 3 qui est spécifique aux communes de Pithiviers et de Méréville.

Les bases fiscales 2021 n'étant pas toutes connues avant l'Assemblée Générale du 23/03/2021, les produits appelés pour les collectivités de la Seine et Marne adhérentes ont été votés sur des estimations en prenant les bases fiscales de 2020 avec une augmentation de 0.5%.

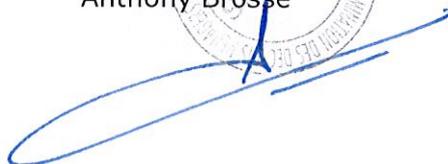
Monsieur le Président présente une décision modificative à l'ensemble des élus pour la Communauté de communes du Gâtinais Val de Loing en prenant en compte les bases fiscales 2021. Le montant total du produit correspond strictement au produit : Bases fiscales réelles X Taux retenu par zone.

**L'Assemblée Générale,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**DECIDE :**

-De fixer les contributions de la Communauté de communes du Gâtinais Val de Loing réparti comme suit :

CC GATINAIS VAL DE LOING : 182 647.62€

Fait et délibéré en séance le 8 juin 2021  
Enregistré sous le N°21/26  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse



Le 8 juin 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents-es : 25 délégués-es :**

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE		X	
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt			
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais			
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

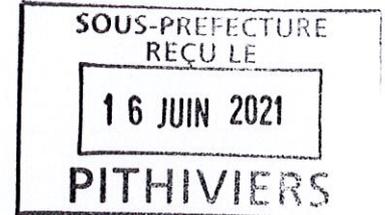
SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		LEGENDRE Christiar
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		LAMOTTE Claire
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais		X	
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Excusés : Madame Dominique Peurière, Sous-Préfète de Pithiviers. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants  
24 sièges (21 titulaires et 3 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

**Quorum : 22 Présents : 25**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021



## **Achat véhicule électrique**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que le véhicule du SITOMAP Partner acheté en 2009 est vieillissant. Ce véhicule est principalement utilisé par l'adjoint en charge des dossiers techniques. L'ouverture du poste de chargé de communication pour septembre 2021 va engendrer des déplacements sur différents événements, des forums sur l'ensemble du territoire du SITOMAP. Il est proposé d'acheter le véhicule électrique ZOE Renault de l'entreprise d'insertion TriAction pour le montant de 9000€ TTC.

Vu la proposition de Monsieur le Président,

### **L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

#### **Décide :**

- D'accepter cette proposition d'achat du véhicule électrique ZOE Renault à l'entreprise d'insertion TriAction pour un montant de 9000€ TTC.
- D'imputer cette dépense de fonctionnement au Compte 2182 « Matériel de transport ».

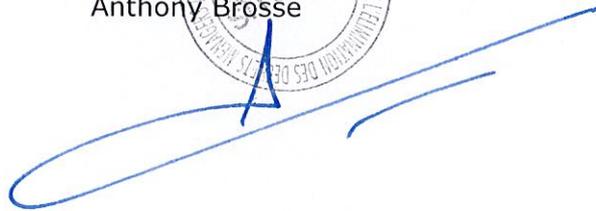
Fait et délibéré en séance le 08 juin 2021

Enregistré sous le N°21/27

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony Brosse



Le 8 juin 2021, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etai<sup>ent</sup> présents-es** : 25 délégués-es :

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE		X	
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt		X	GUERIN Serge
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt			
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais			
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
M.	MOISY	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

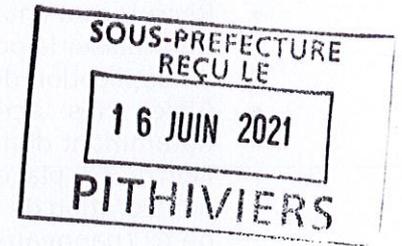
SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	MONCEL	Hugues	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt	X		LEGENDRE Christiar
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
Mme	PERREAU	Anne	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		LAMOTTE Claire
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais		X	
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Excusés : Madame Dominique Peurière, Sous-Préfète de Pithiviers. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants  
24 sièges (21 titulaires et 3 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

**Quorum : 22 Présents : 25**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021



## **Rapport annuel 2020**

Monsieur le Président rappelle l'article 12 des statuts du SITOMAP où conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Bureau présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers.

2020 fut une année marquée par la pandémie. Le service public lié à la collecte des déchets ménagers a été maintenu. Le centre de tri a fermé pendant 3 semaines, les déchets recyclables ont été acheminés vers l'usine d'incinération. Par arrêté préfectoral, les déchèteries ont fermé pendant 1 mois ½. Le personnel a alterné des périodes en télétravail et en présentiel. Le suivi de collecte et les visites scolaires sont interrompus depuis mars 2020. Monsieur le Président espère que les visites scolaires pourront reprendre avec un protocole à la rentrée de septembre.

### **Les actions phares de l'année 2020 :**

- Les travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Loury,
- Des travaux d'entretien dans les 8 déchèteries, notamment des panneaux d'affichage sur les bennes. La déchèterie de Beaune-la-Rolande a été équipée en 2020,
- L'apport d'une benne éco-mobilier à la déchèterie de Beaune-la-Rolande en 2020,
- Un programme de lavage (intérieur et extérieur) de colonnes à verre,
- Un programme de rénovation des colonnes à verre existantes,
- La poursuite du travail pour faire disparaître les marches arrière sur le territoire,
- La création d'une page Facebook @sitomappithiviers45.

### **L'année 2020 en chiffres :** (Pages 12, 13, 19)

80 514 habitants

17 083 Tonnes d'ordures ménagères,

4 029 Tonnes de déchets sélectifs,

963 Tonnes de refus dans les déchets sélectifs,

212 kg/hab/an d'OM et 50 kg/hab/an de sélectifs,

506 Tonnes d'encombrants,

202 200 kg de textiles, soit une baisse de 27.53% par rapport à 2019,

2 456 Tonnes de verre, soit une hausse de 7.3% par rapport à 2019.

Déchèteries :

15 609 Tonnes soit 194 kg/hab, soit une baisse de 14,61% des tonnages par rapport à 2019 (18 280T).

### **En coût:** (Pages 21,22)

L'ensemble des prestations représente un coût de 4 672 930.64€.

Dépenses de fonctionnement : 11 338 933.90€ soit 140,83€/hab.

Recettes de fonctionnement : 17 242 738.19€ soit 214.15€/hab. (Dont 127€/hab de TEOM. Pour rappel en 2019 : 123,98€/hab de TEOM).

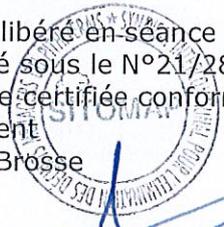
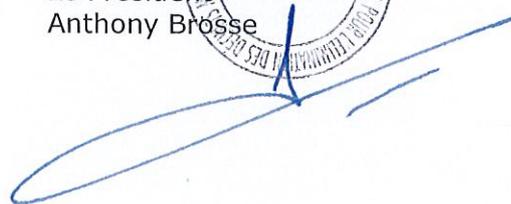
**Les perspectives :** (p23)

- Améliorer les performances de tri en communiquant sur les gestes de tri.
- Recruter un chargé de communication.
- Sensibiliser la population aux extensions des consignes de tri élargies pour une mise en application dès le 02/01/2022.
- Cibler des actions de communication pour favoriser les bonnes pratiques notamment dans les logements verticaux.
- Mettre en place du nouveau règlement des déchèteries avec au préalable une amélioration de la signalétique (liée à la sécurité et à la circulation) et des consignes de tri (panneaux plus explicites sur le contenu des bennes) sur les déchèteries.
- Lancer une 3ème vague de lavage des colonnes à verre.
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire.
- Poursuivre l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur.
- Poursuivre les aides aux communes afin de les aider à supprimer ou résoudre les points noirs de collecte.

**L'Assemblée Générale,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
PREND ACTE :**

- Du rapport annuel 2020.

Fait et délibéré en séance le 08 juin 2021  
Enregistré sous le N°21/28  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse



Le 05 juillet deux mille vingt et un, à 10h30  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille. Messieurs Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Pierre Rousseau membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 28 juin 2021

### **Conditions d'accès en déchèteries pour les professionnels**

Monsieur le Président a demandé lors de la réunion de Bureau du 09/02/2021 une analyse sur la fréquentation et les tonnages des professionnels hors territoire et une seconde concernant le taux de fréquentation et les tonnages de l'ensemble des professionnels sur les journées du samedi.

Attendu que sur les 905 professionnels enregistrés depuis 2005, 116 sont hors territoire. Attendu que sur les facturations des professionnels du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 novembre 2020 : 26 professionnels hors territoire ont déposé des déchets sur les déchèteries du SITOMAP, 25 professionnels (entreprises) ont été facturés, 1 association d'aide à la personne n'a pas été facturée.

Attendu que 6377 dépôts (tous professionnels confondus : entreprises, associations, collectivités du territoire et hors territoire) ont été effectués sur la période du 01/01/2019 au 30/11/2020, dont 301 dépôts sont des professionnels hors territoire.

Pour les journées du samedi\* : 290 dépôts (tous professionnels confondus) ont été effectués (340m<sup>3</sup> et 4kgs), dont 46 dépôts de professionnels hors territoire (54m<sup>3</sup> et 1kg).

\*Attention : prendre en compte la fermeture des déchèteries pour les professionnels les samedis du 7 mars au 30 mai 2020.

Suite à ces éléments, Monsieur le Président présente aux membres du Bureau plusieurs options :

- refus de l'accès aux déchèteries du SITOMAP aux professionnels hors territoire,
- tarifs plus élevés pour les professionnels hors territoire,
- interdiction d'accès aux déchèteries les samedis pour tous les professionnels.

Il est rappelé dans un premier temps que la loi oblige les professionnels à avoir leur propre filière d'évacuation des déchets du BTP.

Attendu que ces entreprises hors territoire ne rentrent pas dans le périmètre fiscal du SITOMAP, et que certains élus se plaignent des dépôts de professionnels en déchèterie les journées du samedi remplissant les bennes rapidement au détriment des particuliers.

Attendu que l'option d'augmenter les tarifs d'accès aux entreprises hors territoire pourrait avoir un effet pervers d'augmentation des prix envers leurs clients et ne semble pas une bonne option,

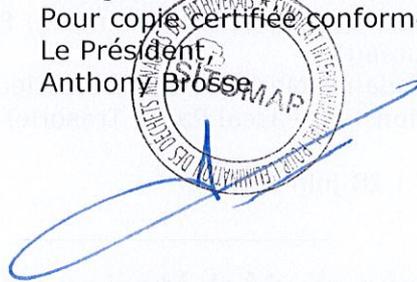
Vu les propositions du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**DECIDE :**

- de refuser l'accès aux déchèteries aux professionnels hors territoire et de ne plus accepter de nouveaux professionnels hors territoire,

- d'interdire aux professionnels l'accès aux déchèteries du SITOMAP les samedis.

Fait et délibéré en séance le 05 juillet 2021,  
Enregistré sous le N°21/29  
Pour copie, certifiée conforme  
Le Président,  
Anthony Brosse





Le 05 juillet deux mille vingt et un, à 10h30  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille. Messieurs Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Pierre Rousseau membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 28 juin 2021

## **Avenant N°2 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés : Décomposition du bordereau des prix suite aux changements de TVA**

Le Président indique aux membres du Bureau que la loi de Finances fait évoluer les taux de TVA à compter du 01/01/2021. Il présente, par conséquent, une proposition du prestataire en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés (VEOLIA) sur la décomposition du bordereau des prix suite aux changements de TVA :

### **Le prix RO1o sera donc décomposé en 2 prix :**

- RO1oa - collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble du territoire avec fréquences variables selon secteur définies dans CCTP.

Prix unitaire HT de 160 227.53 €HT/mois avec une TVA à 10%.

- RO1ob - collecte en porte à porte et des recyclables secs sur l'ensemble du territoire avec fréquences variables selon secteur définies dans CCTP.

Prix unitaire HT de 80 113.76 €HT/mois avec une TVA à 5.5%.

Le prestataire VEOLIA considère que le coût de la collecte sélective représente 1/3 de la prestation totale réalisée en Benne Ordures Ménagères (BOM) bi-compartmentée.

### **Le prix RO5o sera donc décomposé en 2 prix :**

- RO5oa - Gestion opérationnelle des interventions sur le parc de bacs OMR, prix par intervention.

Prix unitaire HT de 34.45 €HT/intervention avec une TVA à 10%.

- RO5ob - Gestion opérationnelle des interventions sur le parc de bacs sélectifs, prix par intervention.

Prix unitaire HT de 34.45 €HT/intervention avec une TVA à 5.5%.

Sur ce prix, la TVA à 5.5% s'appliquera uniquement sur la gestion des bacs à couvercle jaune pour la collecte sélective.

Cette distinction de prix entre les déchets ménagers et assimilés et les déchets sélectifs ne figure pas dans le marché, il convient par conséquent d'établir un avenant au marché. Il y aura un effet rétroactif au 1er janvier 2021 sur ces 2 prix, puisque ces changements de TVA sont effectifs depuis le 1er janvier 2021. VEOLIA effectuera un avoir sur ces 2 prix.

Vu ces éléments,

Le Président propose aux membres du Bureau d'entériner cette décision et de lui permettre de signer tous les documents relatifs à cette disposition.

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de notifier l'avenant N°2 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés à la société VEOLIA,

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE**

- D'entériner la décision,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant N°2 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés à la société VEOLIA,
- D'imputer les dépenses au compte de fonctionnement 611.

Fait et délibéré en séance le 05 juillet 2021  
Enregistré sous le N°21/30  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Président du SITOMAP  
Anthony Brosse

Le 05 juillet deux mille vingt et un, à 10h30

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille. Messieurs Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Pierre Rousseau membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 28 juin 2021

### **Consultation pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le SITOMAP va lancer :

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2021 les appels d'offres des marchés :

- pour la gestion des biodéchets sur le territoire,
- pour la fourniture de bacs de collecte (OMR et sélectifs),
- pour l'installation de quais sécurisés pour les gravats sur 4 déchèteries,
- pour l'installation du contrôle d'accès sur les déchèteries.

Au cours de l'année 2022, ceux concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés, des déchèteries et produits dangereux.

Par conséquent, le SITOMAP recherche un ou des bureaux d'études pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Vu les propositions du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à une consultation pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- d'autoriser le Président à lancer les démarches pour les appels d'offres de ces différents marchés.

Fait et délibéré en séance le 05 juillet 2021,

Enregistré sous le N°21/31

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Anthony Brosse



Le 05 juillet deux mille vingt et un, à 10h30  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille. Messieurs Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Pierre Rousseau membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 28 juin 2021

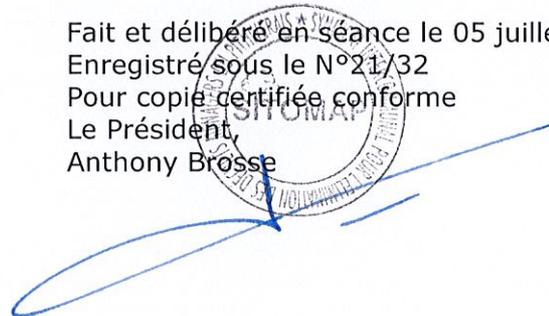
### **Marché de Fourniture des bacs (OMR et sélectifs)**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le précédent marché de fourniture des bacs sélectifs et d'ordures ménagères s'est terminé le 31/01/2020. Le stock des bacs s'amenuit et il convient de lancer un nouveau marché de fourniture de bacs.

Vu les propositions du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer,  
**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**DECIDE :**

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif au lancement d'un nouveau marché de fourniture de bacs.

Fait et délibéré en séance le 05 juillet 2021,  
Enregistré sous le N°21/32  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président,  
Anthony Brosse



Le 05 juillet deux mille vingt et un, à 10h30

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille. Messieurs Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Pierre Rousseau membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 28 juin 2021

## **Autorisation de signer une convention avec PRINTERREA**

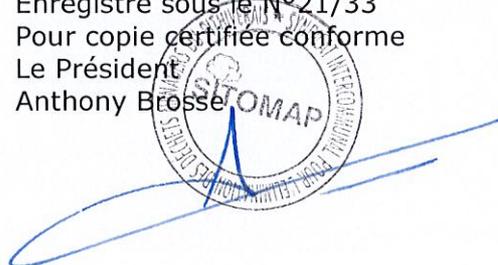
Monsieur le Président présente PRINTERREA, entreprise adaptée spécialisée dans la remanufacturation des consommables d'impression. L'ensemble des prestations réalisées par PRINTERREA sont gratuites, elles ne pourront, par conséquent, pas donner lieu à une facturation de ses services envers le SITOMAP.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer les documents relatifs au contrat avec PRINTERREA.

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE :**

-D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs pour la signature d'un contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés entre le SITOMAP et PRINTERREA.

Fait et délibéré en séance le 05 juillet 2021,  
Enregistré sous le N°21/33  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse



The image shows a blue ink signature of Anthony Brosse over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS' around the perimeter and 'SITOMAP' in the center.

Le 05 juillet deux mille vingt et un, à 10h30  
 Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille. Messieurs Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Pierre Rousseau membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 28 juin 2021

## Autorisation de signer une convention multi-partenaire dans le cadre du projet collaboratif « Défi Zéro déchet » entre le SITOMAP et la CAESE\*

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE)\* étudie la mise en œuvre, sur le territoire de l'agglomération, d'un défi familles Zéro déchet.

Accompagnées par l'association Ose ZD, 30 familles seront suivies durant 9 mois, de novembre 2021 à juin 2022 avec pour objectif une réduction de leurs déchets de 30 %.

Ce suivi comprend plusieurs phases :

- Des pesées avant changement
- 7 mois de suivi avec des ateliers et des rencontres individuelles
- Des pesées après changement permettant d'apprécier l'évolution de la production de déchets.

Afin d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire de la CAESE\*, celle-ci souhaite mettre en place un partenariat regroupant toutes les entités disposant des compétences de collecte des communes. Ce partenariat prendrait la forme d'un co-financement, où chacun des partenaires participerait au prorata du nombre d'habitants de la CAESE\* dont ils détiennent la compétence collecte.

Le coût de la prestation de suivi de l'association Ose ZD est de 16 400 € TTC, à quoi s'ajoutent le don d'un guide du Zéro déchet aux 30 familles pour une valeur de 315 €. Le budget total de l'action étant de 16715 € TTC.

La CAESE\* demande une aide financière au SITOMAP de 1063.94€ :

Structure	Total pop de la CAESE* (INSEE 2017)	Pourcentage de la population CAESE*	Montant participation
SEDRE	15551	29,57	4 943,33 €
SIRTOM Sud Francilien	2937	5,59	933,61 €
SICTOM de la région d'Auneau	4270	8,12	1 357,34 €
SIREDOM	1386	2,64	440,58 €
<b>SITOMAP</b>	<b>3347</b>	<b>6,37</b>	<b>1 063,94 €</b>
CAESE	25092	47,72	7 976,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>52583</b>	<b>100,00</b>	<b>16 715,00 €</b>

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une aide financière pour accompagner 30 familles au Zéro déchet sur son territoire : 2 familles sont concernées sur le territoire du SITOMAP.

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide :**

- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la convention multi-partenariale dans le cadre du projet collaboratif « Défi Zéro déchet » entre le SITOMAP et la CAESE\*,
- D'inscrire la dépense au budget.

Fait et délibéré en séance le 05 juillet 2021,  
Enregistré sous le N°21/34  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse



\* CAESE : Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne.

Le 05 juillet deux mille vingt et un, à 10h30  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille. Messieurs Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Pierre Rousseau membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 28 juin 2021

## Organisation du temps de travail

### **Le Président informe les membres du Bureau :**

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- de maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
--	-----

Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
<b>Nombre de jours travaillés</b>	<b>= 228</b>
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	<b>1.607 heures</b>

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

**Le Président propose aux membres du Bureau :**

➤ **Fixation de la durée hebdomadaire de travail**

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du SITOMAP est fixé à 35h00 par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

➤ **Détermination du (ou des) cycle(s) de travail :**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services du SITOMAP est fixée comme il suit :

Les agents des services administratifs seront soumis à un cycle de travail hebdomadaire : semaine à 35 heures sur 5 jours.

Les services seront ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

➤ **Journée de solidarité**

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée : Par toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

➤ **Heures supplémentaires ou complémentaires**

Les heures supplémentaires sont les heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par le (ou les) cycle(s) de travail ci-dessus.

Ces heures ne peuvent être effectuées qu'à la demande expresse de l'autorité territoriale ou du chef de service.

Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser un plafond mensuel de 25 heures pour un temps complet y compris les heures accomplies les dimanche et jour férié ainsi que celles effectuées la nuit.

La collectivité souhaite compenser les heures supplémentaires réalisées à sa demande par les agents du syndicat par des repos compensateur. Elles seront récupérées par les agents concernés par l'octroi d'un repos compensateur égal à la durée des travaux supplémentaires effectués.

Ce repos compensateur devra être utilisé par l'agent concerné dans le trimestre qui suit la réalisation des travaux supplémentaires et avec l'accord exprès de l'autorité territoriale ou du chef de service.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Sous réserve de l'avis du comité technique,

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Président,

Fait et délibéré en séance le 05 juillet 2021,

Enregistré sous le N°21/35

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Anthony Brosse



Le 05 juillet deux mille vingt et un, à 10h30  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille. Messieurs Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jérémy Simon, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Pierre Rousseau membres du Bureau. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 28 juin 2021

### **Régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) et heures complémentaires**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet  
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 qui fixe pour le personnel civil de l'Etat le régime des IHTS,

Considérant que le personnel du SITOMAP peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande du Président,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**DECIDE :**

#### **Article 1 : Objet**

Le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est institué par référence à celle prévue par le décret n° 2002-60 précité au profit du personnel.

#### **Article 2 : Bénéficiaires**

Agents titulaires et non titulaires de catégorie C et B répondant aux conditions réglementaires d'octroi.

Filière	Grade ou cadre d'emplois	Services
Administrative	Rédacteur	
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint administratif	
	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	

	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Technique	Technicien	
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	
	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	
	Agent de maitrise	
	Agent de maitrise principal	
	Adjoint technique	
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	

**Article 3 : Conditions d'attribution**

Les heures supplémentaires seront prioritairement récupérées sous forme d'un repos compensateur. Elles ne pourront être indemnisées dans les conditions réglementaires que sur décision favorable du Président.

Ne donneront lieu à indemnisation que les heures effectivement réalisées et non récupérées.

**Article 4 : Taux**

Selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002.

**Article 5 : Heures complémentaires**

Les agents titulaires et non titulaires à temps non complet peuvent également être autorisés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Président. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine. Les heures effectuées au-delà du temps légal par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires. Les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

**Article 6 : Paiement**

Le paiement des heures complémentaires et supplémentaires se fera sur production par le Président d'un état mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à payer ou à récupérer par l'agent.

**Article 7 : Exécution**

Le Président et le Comptable public sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

**Article 8 :**

La présente délibération prendra effet au 5/07/2021.

**Article 9 : Voies et délais de recours**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré en séance le 05 juillet 2021,  
Enregistré sous le N°21/36  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony Brosse

